

Congrès AFSP Strasbourg 2011

ST 53 : « Genre et Nation »

MANIER Marion, URMIS (UMR 205 : Université de Nice / IRD), Université de Nice-Sophia Antipolis. E-mail : Marion.Manier@unice.fr

SCHUFT Laura, URMIS (UMR 205 : Université de Nice / IRD) & LAMHESS, Université de Nice-Sophia Antipolis. E-mail : Laura.Schuft@unice.fr

D'une rive à l'autre de la France postcoloniale : la régulation sociale de la féminité et de la francité

Introduction

Les apports récents des théories anglo-saxonnes relatives à l'imbrication des rapports sociaux ont impulsé de nouvelles pistes de réflexion sur les liens entre genre et nation – et sur les mécanismes qui font des femmes des enjeux au sein des rapports entre groupes sociaux.

A l'appui de ces apports, notre communication propose d'interroger les logiques de régulation sociale ethnique et de genre dans des contextes où se jouent ou rejouent les frontières de l'appartenance nationale. Plus précisément, notre communication propose d'interroger les mécanismes de régulation sociale de la « féminité » et de la « francité » en France à travers les résultats de deux études.

L'une porte sur le traitement social de la question des « femmes de l'immigration » dans l'action publique et l'action sociale en France métropolitaine ; l'autre porte sur la régulation de frontières imbriquées d'ethnicité et de genre en Polynésie française à travers les discours et les témoignages de couples « mixtes ».

Si ces deux recherches sont très contrastées du point de vue de leurs objets et de leurs contextes d'enquête, leurs résultats montrent des formes comparables de régulation de la féminité « à la française » et de la francité au « féminin ». Après avoir brièvement décrit ces deux contextes d'enquête, nous montrerons donc les mécanismes à l'œuvre dans la régulation des frontières ethniques et nationales, à travers les représentations sociales sur les femmes « postcoloniales ». Ensuite, nous interrogerons ces récurrences par l'hypothèse selon laquelle ces mécanismes de régulation sociale sont activés ou réactivés dans des contextes socio-historiques où l'appartenance à la nation est en jeu.

1.1. Genre et nation française : le cas des « Polynésiennes » et des « femmes de l'immigration »¹

L'étude doctorale en Polynésie française comporte une soixantaine d'entretiens semi-directifs à Tahiti et à Moorea, auprès de conjoints en couple considéré comme « mixtes », entre « Français-e métropolitain-e » ou « Popa'a » (« Blanc-he » en langue tahitienne), d'un côté, et « Polynésien-ne » ou « Tahitien-ne », de l'autre (Schuft 2010)². Les couples dits « mixtes » sont considérés comme un lieu de rencontre et de négociation entre deux types de catégories sociales saillantes : genre et ethnicité. Ce, dans un contexte marqué par l'histoire coloniale et par des inégalités selon l'appartenance ethnique et le lieu de naissance – en Métropole ou en Polynésie française³. En effet, ces archipels sont marqués par la présence institutionnelle française depuis le Protectorat en 1842, et l'annexion coloniale en 1880. Aujourd'hui la Polynésie française est une Collectivité d'Outre Mer, ayant eu le statut de Territoire d'Outre Mer (TOM) depuis la deuxième guerre mondiale et jusqu'en 2004.

Comme nous le verrons, on observe dans ce contexte postcolonial une continuité, depuis l'époque coloniale, des mécanismes de régulation des « frontières » ethniques – et des normes de la francité – à travers l'opposition des figures des hommes et des femmes ethnicisées et les rapports de genre.

Dans le contexte des migrations postcoloniales en France contemporaine, les représentations sur les femmes originaires d'Afrique du Nord, les femmes de travailleurs migrants ou les « femmes musulmanes » ont entretenu des images stéréotypées parfois empreintes des périodes coloniales, et ce, notamment dans le champ de l'action sociale (Streiff-Fénart 2006). Pour autant, dans les discours publics et les programmes politiques, les femmes migrantes ou issues des migrations postcoloniales sont longtemps restées relativement invisibles.

C'est à partir des années 90, précisément au cœur des débats sur l'immigration, l'intégration, la laïcité ou la « banlieue », que cette question ré-émerge dans le débat public – dans un contexte de revitalisation des valeurs républicaines nationales. Plus encore, au début des années 2000, c'est sous la catégorie de « femmes de l'immigration » que cette question est instituée en priorité d'action publique dans plusieurs ministères. Ainsi, « les femmes de l'immigration » font aujourd'hui l'objet de la mise en oeuvre d'actions et de mesures spécifiques de plus en plus nombreuses, dans le champ de l'action publique et sociale. Les données recueillies, tant dans l'analyse diachronique de grands textes ministériels, qu'à travers une ethnographie de structures d'intervention sociale destinées aux femmes issues de l'immigration dans la région de Nice, montrent ainsi la résurgence de la cause des femmes dans le traitement de l'intégration, de l'immigration et des minorités ethnico-culturelles, donc dans le traçage des frontières nationales (Manier 2010). Dans le même temps, ces résultats

¹ La catégorie « femmes de l'immigration » est une catégorie d'action publique et c'est en tant que telle que nous en faisons usage.

² Ces appellations ethniques issues des usages sociaux ne sont pas exhaustives.

³ Les personnes se déclarant « Polynésiens et assimilés » constituaient 58% du nombre total des chefs de ménage et 82% de la population, mais représentait seulement 10% des « cadres » et « professions intellectuelles supérieures ». En revanche, elles représentaient 82% des agriculteurs et 76% des travailleurs cols bleus (ITSTAT 1988 : 85-87).

montrent des mécanismes de régulation ethniques/genrés comparables à ceux observés dans le contexte polynésien.

1.2. Mécanismes de régulation de la féminité et de la francité : des figures de femmes « Autres »

Venons-en, donc, aux différents mécanismes qui régulent les normes de la francité et de la féminité et, par là même, les frontières sociales et nationales. Ces mécanismes se manifestent à travers des figures sociales de femmes ethnicisées que l'on rencontre tant dans les discours des couples « mixtes » en Polynésie, que dans les discours des acteurs de l'action publique et sociale à destination des « femmes de l'immigration » en France métropolitaine.

1.2.1. Femmes victimes de violences sexistes

Un des mécanismes de régulation « ethnique/genré » les plus récurrents concerne l'attribution de sexisme, ou de violences sexistes, à un groupe sociologiquement minoritaire.

Dans le contexte tahitien, ce mécanisme se manifeste par l'attribution de comportements sexistes et violents aux hommes polynésiens⁴. Selon les stéréotypes qui ressortent des discours des couples interethniques, les hommes polynésiens seraient des conjoints sexistes et des pères irresponsables. A travers les rôles sociaux masculins de conjoints et de pères, ils sont ainsi construits comme des conjoints indésirables.

Une majorité des femmes interviewées évoquent les hommes « popa'a » - ou « blancs » - comme un meilleur choix de conjoint, notamment en raison d'une violence attribuée aux hommes « polynésiens ». Une femme dite « polynésienne » explique par exemple qu'elle n'est sortie « *que* avec des Métropolitains, avec des Européens. Je ne suis jamais sortie avec quelqu'un d'ici. Je n'ai jamais aimé la violence ». Et une femme qui se dit « française », en parlant des « Polynésiens », affirme que « les hommes (...) sont vite agressifs. Pour moi c'est un côté un peu tribal (...) ils n'évoluent pas beaucoup ».

Les oppositions violence/ civilisation ou archaïsme/ modernité sont employées dans ce mécanisme qui attribue la violence à l'Autre ethnicisé. Ce mécanisme participe à stigmatiser le groupe ethnicisé et à renforcer les rapports de pouvoir en faveur des hommes occidentaux et de l'appareil colonial.

Ces mécanismes s'observent également dans la France métropolitaine contemporaine à l'égard des populations issues de l'immigration. On observe ainsi l'institutionnalisation de programmes politiques spécifiquement destinés aux « femmes de l'immigration », qui sont centrés sur la lutte contre des formes de violences considérées comme spécifiques à la

⁴ Ce processus de « racisme genré » s'imbrique également avec la question de la classe sociale, car la définition de « polynésien » versus « demi », la catégorie de métissage, se négocie à l'appui des statuts socioéconomiques.

présence de populations issues de l'immigration sur le territoire national – et notamment à celles des migrations postcoloniales d'Afrique du Nord : mariages forcés, port du voile, polygamie, contrôle social dans les banlieues, mais aussi trafic migrants de prostitution, mutilations sexuelles, etc. (Condon/Hamel 2007 ; Guenif 2002 ; Fassin 2006 ; Delphy 2008, Mucchielli 2005).

Ainsi, au Ministère de l'Immigration et de l'Intégration, on peut lire :

« Les femmes constituent un public prioritaire pour la politique d'intégration des immigrés (...) Elles subissent plus fréquemment que les autres femmes des situations inégalitaires et des violences qui sont incompatibles avec les principes de liberté individuelle et d'égalité entre hommes et femmes qui sont des valeurs fondamentales en France et en Europe »⁵.

Ou encore, dans *l'Avant Propos* du rapport ministériel « Femmes de l'immigration. Assurer le plein exercice de la citoyenneté à part entière, à parts égales » - (2005), N. Ameline, alors ministre à l'égalité écrit :

« Aucune pratique traditionnelle ni religieuse ne saurait justifier l'atteinte à la dignité de la personne et l'histoire des femmes de l'immigration doit s'écrire dans le respect de nos valeurs républicaines, au premier rang desquelles se place l'égalité ».

Cette catégorie d'action publique « femmes de l'immigration » émerge donc, en partie, autour d'une problématisation en termes de violences de genre, et notamment de violences sexistes identifiées comme étant culturellement spécifiques. Dans un contexte au sein duquel l'égalité des sexes est promue au rang des valeurs de la République (Fassin 2009), on observe ainsi des processus d'ethnisation du sexisme : la « cause des femmes » devient, là aussi, un enjeu dans la régulation des frontières d'appartenance.

1.2.2. Femmes qui se modernisent en s'émancipant

Les représentations de femmes ethniciées, selon lesquelles celles-ci sont victimes d'un sexisme culturel, s'accompagnent d'incitations ou d'injonctions visant leur nécessaire modernisation et émancipation.

En ce qui concerne le contexte tahitien, c'est notamment grâce au couple mixte, et au choix d'un conjoint métropolitain que les femmes sont représentées comme pouvant s'émanciper et se moderniser.

Du côté des femmes « polynésiennes », le choix d'un conjoint *popa'a* est souvent présenté comme un choix émancipateur d'une culture archaïque et des hommes considérés comme trop ancrés dans cette culture. Par exemple, une femme « polynésienne » déclare que :

⁵ Site du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration – Rubrique « L'immigration, l'intégration, l'asile et le développement solidaire » – Rubrique : « Les actions réalisées en faveur de l'intégration des femmes ». Disponible sur : http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=dossiers_det_int&numrubrique=323&numarticle=1343

« la *vahine* au jour d'aujourd'hui elle est beaucoup plus émancipée. Pourquoi, aussi parce qu'aujourd'hui il y a beaucoup de couples mixtes ; maintenant il y a du mélange, donc les gens deviennent ouverts d'esprit ».

En quelque sorte, ce serait grâce à l'intermariage avec des hommes « métropolitains » que les femmes seraient « plus émancipées ».

Plusieurs maris métropolitains confortent cette représentation de leur rôle comme celui d'émancipateur – de leur condition socioéconomique qui serait maintenue par les hommes. Un des hommes « métropolitains » dit de sa femme « polynésienne » :

« Il n'y a pas beaucoup d'hommes polynésiens qui aideront leur femme à élever leur statut [...] Alors que moi, je donne l'impulsion ».

Dans le contexte métropolitain, ce même mécanisme se manifeste tout particulièrement dans l'action publique destinée à l'intégration et à l'insertion de femmes issues de l'immigration. Les discours de nombre de représentant.e.s institutionnel.le.s et d'intervenant.e.s sociaux/ales dans le champ de l'insertion sociale et de l'intégration témoignent en effet de ce que les problèmes des femmes reçues sont le plus souvent attribués à un contexte familial et culturel patriarcal oppressant.

Ainsi, selon certains discours d'institutionnels ou d'intervenants sociaux, je cite : « le frein provient essentiellement du milieu familial : les maris ou les grands frères peuvent interdire l'accès à l'association, ils contrôlent les activités extérieures à la maison », ou encore : « elles ne connaissent pas le droit des femmes et subissent le machisme des hommes (...) elles sont dépendantes de leurs époux » et souffrent du « poids des traditions culturelles, de la soumission au mari, du voile... », de « l'autorité d'un fils ou d'un oncle » (selon des représentantes d'associations d'insertion sociale).

C'est donc aussi dans ce cadre qu'il s'agit d'accompagner les publics de femmes. La catégorie « émancipation féminine » tend d'ailleurs à s'imposer dans le champ de l'insertion/intégration⁶. C'est dans ce cadre que, comme le dit une représentante d'association d'insertion sociale : « La question des femmes et de l'émancipation des femmes se posent de façon transversale dans toutes les actions de l'association ».

Ainsi, les femmes issues de l'immigration sont conçues comme les doubles victimes de leur culture patriarcale et potentiellement des hommes de leurs entourages. Et elles sont simultanément encouragées à s'intégrer et à s'émanciper.

⁶ Les enquêtes menées à Nice montrent ainsi que, depuis 2006, ont été créées plusieurs commissions réunissant des institutionnels (financeurs), des représentants associatifs, des travailleurs sociaux, etc. sur les thématiques « femmes », « femmes des quartiers », et en 2009, « émancipation féminine », afin de réfléchir à un renouvellement des actions en ce sens, notamment dans les quartiers « difficiles ».

1.2.3. Femmes comme relais de modernisation

Paradoxalement, en même temps qu'une représentation incite à la *séparation* des femmes ethnicisées de leur groupe afin qu'elles « s'émancipent », une *autre* représentation les réassigne, en tant que femmes et mères, à être des relais de modernisation des familles⁷.

A Tahiti, on entend souvent, comme dit une femme « polynésienne » que : « C'est par les femmes que les choses arrivent ici ». Un homme « métropolitain » dit par exemple : « quand tu vois ce pays, les femmes se sont fait à la modernité, et beaucoup d'hommes (...) ils sont complètement largués... la femme s'est mieux adaptée... [...] Heureusement que les femmes sont là ; les femmes bossent plus que les hommes ; elles s'occupent des enfants, etc. etc. Donc, bravo les dames ».

Selon les discours, les « Métropolitains » et l'appareil postcolonial sont dépeints comme porteurs de la modernité et en position d'émanciper les femmes *et* les familles. Et ce serait à travers les femmes ethnicisées qu'ils accompliraient cette tâche. Ainsi, à l'inverse, la culture colonisée (ou « post-colonisée » si vous voulez) est dessinée comme défaillante, la faute aux hommes.

Ce même paradoxe se manifeste dans le traitement social de la question des « femmes de l'immigration ». Si elles sont encouragées à s'émanciper de leur milieu familial oppressant, elles sont également perçues comme de potentiels relais de modernisation, d'intégration, voire de pacification des familles. Ainsi, en tant que priorité du Ministère de l'Immigration et de l'Intégration, je cite :

« Les femmes constituent un public prioritaire pour la politique d'intégration des immigrés du fait de leur rôle au sein de la famille et dans l'éducation des enfants »⁸.

Dans le champ de l'intervention sociale, on constate d'une part que les mères sont les publics prioritaires des programmes (de plus en plus nombreux) destinés à la parentalité. Dans ce cadre, les mères issues de l'immigration sont tout particulièrement encouragées à intégrer « les codes » d'un équilibre familial normatif.

D'autre part, les mères sont investies du rôle de la transmission de ces codes auprès de leurs familles. Ainsi, selon une intervenante sociale :

⁷ Il s'agit d'une démarche proche d'une citation attribuée à l'UNESCO, selon laquelle « Eduquer un homme, cela donne un individu ; éduquer une femme, cela donne une famille ; éduquer des femmes, cela donne une nation ». Citation attribuée à Caroline de Monaco, Princesse de Hanovre, Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO, URL :

http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=17503&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

⁸ Disponible sur :

http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=dossiers_det_int&numrubrique=323&numarticle=1343

« Il s'agit aussi d'agir sur les femmes en tant que mères puisqu'elles sont les éducatrices privilégiées des enfants, futur.es hommes et femmes qui composeront la société ».

Il s'agit donc d'éduquer les femmes afin qu'elles modernisent, à leur tour, leurs familles. Dans ce cadre, les femmes sont également encouragées à agir sur les violences sexistes et/ou intrafamiliales – qui seraient propres à leur culture. Ainsi une intervenante d'expliquer :

« Dans ces familles... les violences des hommes contre les femmes, des femmes contre leurs enfants et même des pères contre leurs filles... Il faut faire un travail avec les jeunes femmes pour leur apprendre à dire 'non'. Elles savent ce qui les attend et elles ne savent pas dire 'non' ».

Ou encore l'animatrice d'une séance d'information sur la famille s'adressant à un public de femmes en alphabétisation :

« Bien sûr il faut pas que les enfants pensent que c'est normal d'être violents pour les garçons et de subir la violence pour les filles, sinon ils reproduisent... A nous d'éduquer nos enfants à l'égalité ».

A l'origine des violences et du déséquilibre de « ces familles », c'est encore une fois le poids d'une culture patriarcale et sexiste qui est souvent en cause. C'est dans ce cadre que les mères sont à la fois perçues comme des cibles et des relais d'éducation ou de modernisation (voire de pacification) auprès de leurs familles.

1.2.4. Femmes « féminines » et « non-féminines »

Ces représentations sociales se construisent en référence à un idéal féminin normatif. Cela se traduit par une modernisation attendue des femmes issues de l'immigration postcoloniale, censées libérer ou assumer leur « vraie » féminité. Ou bien cela se traduit par la préservation des « *vahines* » - qui sont déjà représentées comme exotiques et érotiques, et donc proche de l'idéal féminin - contre l'influence des femmes occidentales dessinées alors comme susceptible d'être trop dominantes trop « dures » ou trop « féministes ».

Dans le contexte tahitien, la *vahine* mythique est encore aujourd'hui célébrée comme (pour reprendre des termes issus des entretiens) : « douce », « agréable », « exotique », « sensuelle », sexuellement « sauvage » voire tentatrice. Ces représentations sont employées quand les femmes « polynésiennes » sont situées en relation avec des hommes occidentaux, et notamment dans les discours de ces derniers concernant leur choix d'une conjointe désirable. Par exemple, un conjoint « métropolitain » déclare :

« Je trouve les Françaises, les Popa'a, très speed. Le moindre petit truc, ça y est, ça monte en aiguille (...) [Q]uand je sortais avec des Asiatiques, elles étaient beaucoup plus timides, réservées (...) C'est vrai aussi que j'ai la chance de ne pas avoir une femme qui soit en train de parler d'égalité des sexes, comme j'ai déjà pu en avoir ».

Ainsi, la *vahine* est discursivement construite en opposition avec des femmes « métropolitaines », et timidité et gentillesse sont mises en valeur en opposition avec la revendication d'égalité. L'idéal féminin exotique, selon ces discours, devrait ainsi être préservé contre l'influence de la mentalité des femmes « métropolitaines ».

Les descriptions de douceur s'accompagnent de celles de sensualité et d'exotisme, censé être des caractéristiques « naturelles » des femmes « polynésiennes ». Par exemple, un homme « métropolitain » déclare que, « la Tahitienne, c'est chaud (...) plus sensuelle, et plus sexy qu'en France ».

Ainsi, les femmes sont incitées à être « à leur place » en tant que femmes subordonnées aux hommes et qui assument une féminité séductrice ou érotique destinée aux désirs des hommes. En parallèle, le groupe ethnicisé est stigmatisé comme sexiste et archaïque.

Quant aux actions et aux pratiques d'accompagnement des femmes issues de l'immigration à se « moderniser » dans le champ de l'intervention sociale, elles peuvent également viser à leur proposer ou leur imposer un modèle de féminité épanouie dont elles seraient dépourvues. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les représentations concernant les femmes musulmanes et les femmes voilées.

Ainsi, certaines actions sont explicitement vouées à réconcilier les femmes avec leur féminité, leur corps, leur sexualité. Sont ainsi mises en place des séances d'informations concernant la sexualité, les cycles féminins, la vie conjugale ; des ateliers gym visent explicitement à les aider à « se réapproprier » ou à « se libérer le corps, à oser faire des choses avec son corps », pour reprendre les mots d'une responsable d'association ; ou encore, des ateliers « relooking » ou des ateliers esthétiques visent à encourager - notamment les femmes voilées - à renouer avec une féminité peu épanouie.

Selon une salariée d'une association, par exemple : « dans l'atelier d'esthétique il y a quelques femmes voilées qui se sont faites coiffées et c'était fabuleux ! ». Plus informellement, certaines intervenantes incitent même régulièrement les femmes à retirer leur voile, celui-ci étant perçu comme l'emblème de la non-féminité.

Les modèles de féminité sous-tendus par ce type d'actions et de discours entretiennent souvent des représentations schématiques et essentialistes dans lesquelles les femmes émancipées sont censées s'assumer comme objets de désir. Dans ce type de situation, c'est donc une « incomplétude » féminine qui est visée par les actions, et dans lesquelles le corps tend à être perçu comme peu épanoui car soumis à l'oppression patriarcale.

L'érotisation apparaît donc ici comme un élément clé du mécanisme de régulation des frontières sociales. La *sur*-érotisation, dans le mythe de la *vahine*, ou bien la *sous*-érotisation, dans les discours sur les femmes voilées participent à réguler les normes à la fois de la francité et de la féminité. Dans les deux cas, les femmes ethnicisées de la France postcoloniale sont caractérisées par une féminité ou une sexualité spécifique, voire dérégulée, ou dénaturée et demeurent des « Autres » irréductibles⁹.

⁹ On peut, à ce sujet, se référer notamment au travail d'Elsa Dorlin sur les hommes Noirs en contexte esclavagiste. La dévirilisation ou la sur-virilisation étaient des modalités : de stigmatisation du corps de l'Autre

1.2.5. Femmes menaçantes : des femmes pas « à leur place »

Face à cet idéal féminin vers lequel les femmes ethnicisées sont incitées à évoluer, certaines représentations ont valeur de contre-modèles de ces normes. Les contre-modèles sont des figures menaçantes qui subvertissent les normes de féminité et de francité. Les figures de « matriarches » ou de « femmes communautaristes ou revendicatrices » en sont des exemples.

Dans le contexte tahitien, ce contre modèle est représenté par le mythe du matriarcat, mythe plus récent qui existe en parallèle avec le mythe de la *vahine*.

Selon le mythe du matriarcat, censé caractérisé la société polynésienne selon des sondages (Rigo 1997), je cite : « les femmes sont très fortes » car « les hommes polynésiens sont un peu infantiles » (les termes de femmes « métropolitaines » interviewées).

Par ailleurs, pour emprunter les termes d'Elsa Dorlin (2007), cette « forme d'organisation sociale » est perçue comme « littéralement monstrueuse » car « l'ordre 'naturel' des sexes est inversé ». Le mythe du matriarcat, et la forme d'organisation qu'il représente, consistent ainsi en un mécanisme d'« émasculat[i]on [...] du colonisé », ce qui conforte le pouvoir (post)colonial et masculin.

La double représentation sociale des femmes « polynésiennes », qui dépend notamment de la catégorisation ethnique de leurs conjoint, a comme effet de conforter les rapports de pouvoir, en construisant les familles « polynésiennes » comme anormales et en besoin d'éducation, la faute aux hommes. Et par le même biais, cette double représentation incite les femmes à l'intermariage avec un homme « métropolitain », en les mettant en garde, à travers la représentation du matriarcat, contre la *non*-« émancipation » de « leur culture » et de « leurs hommes ».

Dans le champ de l'action sociale, si les femmes voilées représentent le plus souvent un public à sauver, cumulant l'oppression par la culture et par les hommes de leur entourage, elles peuvent aussi, dans certains contextes, être perçues comme des figures menaçantes. Ainsi certaines femmes voilées, perçues comme « communautaristes, revendicatrices ou prosélytes », loin de faire l'objet d'un accompagnement, représentent des figures dangereuses, à contrôler ou à écarter, car susceptibles de pervertir l'intégration et l'émancipation des autres femmes ou l'espace laïque des structures d'insertion.

Ainsi, une formatrice expliquait que les femmes voilées dans l'espace de son association ne posaient pas trop de problèmes en générale, mais soulignait :

« En revanche, il y a une jeune femme qui est... qui est venue un petit moment... complètement voilée, et... parlant assez bien français, très cultivée, et là, en revanche,

comme « pathologique » et du maintien des rapports de pouvoir. « La logique de ce discours est toujours duelle et ne craint pas la contradiction ; la stigmatisation fonctionne toujours sur deux propositions contraires, sans que la conclusion change » (Dorlin 2006 : 254). Voir également Taraud (2003).

là je me suis beaucoup méfiée. Je me suis dit : « qu'est-ce qu'elle vient faire ici ? Peut-être du prosélytisme ? ».

Ou encore, une formatrice explique, à propos d'une jeune femme à qui elle avait tenté d'interdire le port du voile au sein d'un organisme de formation, et qui avait menacé de porter plainte pour discrimination :

« Les personnes avec lesquelles on a eu le plus de problèmes... ça a été des jeunes femmes, je me souviens particulièrement d'une jeune femme égyptienne qui était diplômée de l'université, qu'avait une certaine culture et une certaine instruction... on a jamais pu la coincer... elle faisait un travail de sape dans les groupes et au moment de la pause, heu... Et puis... elle avait fait des études juridiques, elle était très procédurière : 'ça, vous avez pas le droit de le dire, ça je peux porter plainte' ».

Les figures de « femmes menaçantes », dans les structures d'intervention sociale enquêtées, sont donc aussi inscrites dans une catégorisation de classe : décrites comme des femmes cultivées, revendicatives, procédurières. Parallèlement au registre de l'émancipation féminine, on note ainsi un autre niveau de discours sur des femmes qui ne correspondent ni aux normes féminines – car porte drapeaux communautaires et participant du contrôle social des autres femmes – ni aux normes de la francité – car elles revendiquent leur « différence ».

Dérogeant à la fois aux assignations ethniques et de genre, ces figures de femmes ne sont pas à leurs places dans les rapports sociaux de pouvoir et représentent des formes presque « contre nature » de la « bonne féminité ».

Conclusion : une revitalisation des mécanismes coloniaux au sein de la nation française ?

Ces représentations sur les femmes ethnicisées, communes à ces deux contextes contrastés, présentent une dimension presque structurelle de l'usage du genre dans la définition des critères d'appartenance nationale. Pour autant, ces mécanismes semblent plus ou moins activés selon les contextes sociohistoriques. Bien que selon des logiques différentes, les deux contextes présentés ici se caractérisent en effet par un travail de définition ou de redéfinition de l'appartenance nationale.

Ainsi, de tels mécanismes de régulation des frontières ethniques et de genre perdurent dans la construction de l'appartenance nationale au sein de territoires postcoloniaux, comme la Polynésie française, où l'identité nationale est en constante (re)composition. En effet, dans les colonies, il n'allait pas de soi de déclarer la région comme française ou de déclarer les Français comme les plus légitimes pour y appartenir pleinement. Pour cette raison, les colonies – ou les « post-colonies » - sont depuis longue date des lieux clés pour observer les mécanismes détaillés ci-dessus¹⁰.

Quant à la question des « femmes de l'immigration » en France métropolitaine, qui fut longtemps un point aveugle des préoccupations politiques, on constate qu'elle se construit

¹⁰ Par ailleurs, réciproquement, selon Elsa Dorlin et tout comme Ann Laura Stoler (1997), « la société coloniale constitue (...) l'un des hauts lieux de la formation d'une idéologie nationale » (Dorlin 2006 : 198), en raison des processus de naturalisation et d'essentialisation des altérités non-« françaises » - qui semblent resurgir précisément dans des contextes où l'appartenance à la nation est en jeu.

précisément comme un enjeu de société et une priorité d'action publique et sociale - au moment où l'on observe un durcissement des politiques d'immigration et d'intégration, et où « l'identité française » est perçue comme étant en crise.

Ainsi, si le cas de Tahiti montre surtout la continuité historique de mécanismes postcoloniaux, le cas du traitement des « femmes de l'immigration » dans le débat politique et l'action publique métropolitaine montre une réactualisation de ce processus dans un contexte de revitalisation des frontières ethniques ou nationales françaises. Il semblerait que l'on assiste ainsi à la résurgence de certains mécanismes propres aux contextes (post)coloniaux dans le traitement de l'immigration en France.

Reste à savoir si ces mécanismes sont structurels et récurrents dans d'autres contextes (post)coloniaux, ou s'ils sont propres à l'histoire coloniale française...

Bibliographie

- CONDON, Stéphanie et HAMEL, Christelle (2007). « Contrôle social et violences subies parmi les descendantes d'immigrés maghrébins ». In Chetcuti, Natacha, Jaspard, Maryse (dir.), *Violence envers les femmes. Trois pas en avant deux pas en arrière*, Paris, L'Harmattan, pp. 201-222.
- DELPHY, Christine (2008). *Classer, dominer, qui sont les autres ?*, Paris, La Fabrique.
- DORLIN, Elsa (2007). « 'Performe ton genre: Performe ta race !' Repenser l'articulation entre sexisme et racisme à l'ère de la postcolonie. Les soirées de Sophia – Antisexisme ou antiracisme: un faux dilemme ? », URL: <http://www.sophia.be/index.php/fr/pages/view/1167> (consulté le 20.6.2011).
- (2006). *La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte.
- FASSIN, Eric (2009). « Le sexe de l'immigration ». In Association Cette France-là. *Cette France-là Volume 1*, Paris, La Découverte, pp. 108-117.
- (2006). « Questions sexuelles, questions raciales. Parallèles, tensions et articulations ». In Fassin D., Fassin E. (dir.). *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte.
- GUENIF, Nacira (2002). « L'enfermement viriliste : des garçons arabes plus vrais que nature », *Cosmopolitiques*, n°2, pp.47-59.
- MANIER, Marion (à paraître en septembre 2011). « How violence against women is addressed in social and public action for women in immigrant minorities: mixed registers and a logic of suspicion ». In Thiara R.K., Schroettle M., Condon S. (dir.). *Violence against Women and Ethnicity: Commonalities and Differences across Europe*, Ed. Barbara Budrich.
- (2010). *Le traitement social de la question des « femmes de l'immigration » dans le champ de l'action sociale. Les enjeux d'une catégorisation intersectionnelle – ethnique, de genre et de classe - et de ses effets sociaux*, Thèse de doctorat de sociologie, Université de Nice Sophia Antipolis.
- MUCCHIELLI, Laurent (2005). *Le scandale des « tournantes ». Dérives médiatiques, contre-enquête sociologique*, Paris, La Découverte.
- RIGO, Bernard (1997). *Lieux-Dits d'un Malentendu Culturel*, Au Vent des Iles, Pirae.
- SCHUFT, Laura (2010). *Couples 'métropolitain' – 'polynésien' à Tahiti. Enjeux de l'ethnicité, du genre et du statut socioéconomique dans un contexte postcolonial*, Thèse de doctorat de sociologie, Université de Nice-Sophia Antipolis .
- STOLER, Ann Laura (1997). « Sexual Affronts and Racial Frontiers. European Identities and the Cultural Politics of Exclusion in Colonial Southeast Asia ». In Cooper F. & Stoler

A.L. (eds.). *Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, pp.346-372.

STREIFF-FENART, Jocelyne (2006). « A propos des valeurs en situation d'immigration : questions de recherche et bilan des travaux », *Revue Française de Sociologie*, vol.47, n°4, pp. 851-875.

TARAUD, Christelle (2003). *Mauresques. Femmes orientales dans la photographie coloniale (1860-1910)*, Paris, Albin Michel.